

## Activité 1 : Ecrire pour structurer sa pensée : Le traité de Maastricht

Individuelle

1h

A partir du manuel pp.130-131 réponds aux questions pour ensuite rédiger un texte structuré

1- Quels sont les objectifs principaux du traité?

- « renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions »
- donner une dimension plus politique et démocratique à cet ensemble qui doit devenir l'« Union européenne ».
- mettre en œuvre une « politique extérieure et de sécurité commune » pour donner à l'Europe une place plus claire sur la scène internationale.
- création d'une citoyenneté européenne.
- création d'une Union économique et monétaire et d'une monnaie commune.
- développer la dimension sociale de la Communauté.
- la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.
- renforcer « l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde ».

2- Quelle est la nouveauté économique introduite par le traité?

La création d'une Union économique et monétaire et d'une monnaie unique, l'euro, mis en circulation en janvier 2002.

3- Qui est citoyen européen?

Est citoyen européen "toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre" de l'UE

4- Quels sont les droits du citoyen européen?

Le citoyen européen dispose d'un certain nombre de droits garantis par les traités.

Dans cet extrait du traité de Maastricht sont évoquées :

- le droit de circuler, de séjourner, de travailler et d'étudier sur le territoire des autres Etats membres ;
- des droits politiques : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes quand le citoyen européen réside dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité.

## **Mission 1 : Ecrit : Décrire et expliquer les enjeux du traité de Maastricht**

Dans une première partie présentez le traité : pays signataires, date et lieu de signature, contexte de la construction européenne à cette date.

Dans une seconde partie expliquez ses objectifs et les moyens envisagés pour les mettre en oeuvre.

Il y a un peu plus de vingt ans, le 7 février 1992, les États membres de la Communauté économique européenne (CEE) signaient le traité de Maastricht dans la ville du même nom aux Pays-Bas. Douze pays (l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas, le Danemark, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne et le Portugal) participaient alors à ce qui est considéré comme l'un des actes les plus importants de la construction communautaire. C'est en effet avec le traité de Maastricht que l'Union européenne (UE) a été officiellement mise en place, dépassant le seul objectif économique de la CEE et donnant à l'Europe une dimension politique. Le Traité de Maastricht est aujourd'hui connu pour avoir ouvert la voie à un élargissement et à un approfondissement de l'Union européenne.

Le traité de Maastricht est le deuxième acte fondamental de la construction européenne après le traité de Rome du 27 mars 1957. Il comporte 252 articles repris en partie des anciens traités ainsi que 17 protocoles et 31 déclarations.

On y distingue quatre points fondamentaux : la naissance d'une citoyenneté européenne : Le traité proclame : «Sont citoyens de l'Union tous ceux qui ont la citoyenneté d'un État membre». Cela signifie la liberté d'établissement, de séjour et de circulation mais aussi le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes.

Puis, l'élargissement des politiques communes : Le traité prolonge les politiques communes, sur l'agriculture et la recherche par exemple. Il annonce aussi une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) «qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune».

Ensuite, la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures : Le traité suggère une coordination entre les États membres sur les mécanismes de contrôle aux frontières, dans la lutte contre le banditisme, dans l'octroi du droit d'asile et la maîtrise des flux migratoires.

Enfin, une union monétaire : Le quatrième point, et le plus lourd de conséquences, trace la voie vers une union monétaire qui deviendra effective le 1er janvier 2002 pour onze pays de l'Union (le Royaume-Uni préférera conserver sa monnaie nationale).